

CEDIFP
Collège des Equipes de Direction
des Instituts de Formation en Psychomotricité



Communiqué :

24 Mars 2007 - Paris

Le collège des équipes de direction des instituts de formation en psychomotricité réuni le 23 mars 2007 à Paris réaffirme à l'unanimité sa volonté de voir reconnaître le D.E. de psychomotricien au niveau licence.

Il regrette de voir disparaître le CSPPM et en particulier la commission spécifique des psychomotriciens.

Pour la troisième année consécutive, le collège des équipes de direction a poursuivi l'élaboration de documents consensuels visant à l'harmonisation des démarches pédagogiques :

- Définition des troubles psychomoteurs
- Fiche métier et référentiel de compétences qui serviront de base à la reconnaissance en niveau licence
- Semestrialisation et valorisation en ECTS du programme de formation initiale.
- Référentiel pour l'enseignement des tests psychomoteurs

Ces travaux se sont déroulés dans un climat de confraternité remarquable.

Pour l'ensemble du collège,
Françoise Giromini,
Directrice de l'institut de formation
de la faculté de Paris VI.